

## COUVERTURE ASSOCIES - LMP

Référence :

Fiche produit LMP Associés 2019

## GENERALITES

Nom du contrat	<b>Naoassur Protect - Associés</b>
Assureur	La Mondiale Partenaire Société d'assurance sur la vie, au capital de 73.413.150€, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 313 689 713, domiciliée au 104 – 110, boulevard Haussmann 75379 Paris Cedex 08
Souscripteur	Le Collège des Assurés Association régie par la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1901, domiciliée au 38 rue La Condamine 75017 Paris
Convention	Convention d'assurance collective à adhésion individuelle, régie par le code des assurances et relevant de la branche 20 du Code des Assurances. Convention annuelle : 1 <sup>er</sup> janvier – 31 décembre renouvelable par tacite reconduction
N° de convention	DI-P/092019
Objet du contrat	S'adresse aux Associés détenteurs de parts d'une société détenue en association. Elle permet de se prémunir contre la disparition de l'un des associés en générant la trésorerie suffisante au rachat de ses parts de la société à ses héritiers.
Adhérent	Personne physique ou Personne morale

## DISTRIBUTION

Distributeur	Digital Insure Distribution
Plate-forme d'accès	<input type="checkbox"/> Multinet Souscription direct <input type="checkbox"/> Multinet Inside
Date de début de commercialisation	11/2019

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Définition de l'Associé	Toute personne physique détentrice de parts du capital social d'une entreprise et liée par un contrat social à au moins un autre associé du fait des statuts de la société
Territorialité à l'adhésion	<b>ADHERENT :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personne physique résidant en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.</li> <li>- Ou Personne Morale entreprise localisée en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion</li> </ul> <b>ASSURE :</b> Personne physique résidant en France dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
Age à l'adhésion	L'ASSURE doit être âgé d'au moins 18 ans
Exercice d'une activité professionnelle	L'assuré doit exercer une activité professionnelle rémunérée au moment de l'adhésion et ne pas se trouver en arrêt de travail ou invalidité par suite de maladie ou d'accident pour souscrire la garantie IPT
Pièces requises	<b>ADHERENT :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'adhésion</li> <li>- Mandat SEPA + RIB d'un établissement situé en France</li> <li>- Notice signée</li> <li>- Copie CNI</li> <li>- Extrait KBis de – de 3 mois</li> <li>- Copie des statuts en vigueur</li> </ul> <b>ASSURE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire médical complété et signé</li> <li>- Copie CNI</li> <li>- Eventuellement, compléments médicaux et / ou questionnaires financiers</li> </ul>

## FICHE PRODUIT PREVOYANCE

### COUVERTURE ASSOCIES - LMP

#### PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Date d'effet des garanties	Date qui apparaît dans la demande d'adhésion.
Date de conclusion de l'adhésion	Date d'émission du Certificat d'assurance
Durée	Le contrat a une durée définie par l'adhérent lors de l'adhésion. Dans tous les cas, le contrat prend fin au plus tôt : <ul style="list-style-type: none"><li>• à la survenance d'un sinistre mettant fin au contrat,</li><li>• à la durée anniversaire de prise d'effet des garanties qui suit le 85<sup>e</sup> anniversaire de l'Assuré.</li></ul>
Fin du contrat	A l'initiative de l'assureur : <ul style="list-style-type: none"><li>- En cas de non paiement des cotisations</li><li>- En cas de fausse déclaration</li><li>- « En cas de non déclaration par l'assuré d'une aggravation des risques en cours de contrat, caractérisée par une cessation de fonction, un changement d'activité professionnelle, une modification des conditions d'exercice de l'activité professionnelle, ou la pratique d'un nouveau sport modifiant la déclaration initiale. »</li></ul> A l'initiative de l'Adhérent / Assuré : Résiliation annuelle par LR au moins 2 mois avant la date anniversaire de l'adhésion

#### GARANTIES (cf tableau des garanties ci-après)

Les garanties de base	<input type="checkbox"/> Décès <input type="checkbox"/> Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)
Les garanties complémentaires	<input type="checkbox"/> Invalidité Permanente Totale (IPT)
Combinaison de garanties	<input type="checkbox"/> DC/PTIA <input type="checkbox"/> DC/PTIA + IPT

## FICHE PRODUIT PREVOYANCE

### COUVERTURE ASSOCIES - LMP

Libellé	Nature	Association entre garanties	Base de tarification	Type de prestations	Age max adhésion =<	Age de cessation des garanties =<	Montant assuré mini	Montant assuré maxi (sur 1 tête tous contrats confondus)(	Montant maxi prestation	Carence	Bénéficiaire
<b>DECES</b>	Garantie obligatoire	PTIA	Toutes causes	Capital	75 ans	85 ans	15 000 €	20 M€	20 M€	0	Adhérent entreprise
<b>PTIA</b>	Garantie obligatoire	Décès	Toutes causes	Capital	66 ans	67 ans	15 000 €	20 M€	20 M€	0	Adhérent entreprise
<b>IPT</b>	Garantie complémentaire	Décès/PTIA	Toutes causes	Capital	66 ans	67 ans	15 000 €	20 M€	20 M€	0	Adhérent entreprise

# FICHE PRODUIT PREVOYANCE

## COUVERTURE ASSOCIES - LMP

### TARIFICATION

Calcul des cotisations	<input type="checkbox"/> Age de l'assuré <input type="checkbox"/> Fumeur / Non fumeur <input type="checkbox"/> Classe professionnelle <input type="checkbox"/> Taux de taxe en vigueur <input type="checkbox"/> Garanties (avec surprimes et majo)
Classes de professions	<input type="checkbox"/> Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2 <input type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 4
Profession à risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités humanitaires</li> <li>• Artificier / usage d'explosifs</li> <li>• Docker / Activité sur chantier naval</li> <li>• Force de l'ordre</li> <li>• Profession de haute montage (guide, moniteur de ski)</li> <li>• Les métiers de l'industrie avec manipulation de produits dangereux</li> <li>• Maître-nageur plage et plan d'eau</li> <li>• Armée (militaire, gendarme)</li> <li>• Personnel navigant de compagnie aérienne non régulière (Pilote de ligne, d'avion privé ou d'hélicoptère, hôtesse de l'air, Steward)</li> <li>• Personnel navigant de compagnie arienne régulière</li> <li>• Profession politique et personnel diplomatique</li> <li>• Pompier professionnel / sauveteur</li> <li>• Profession avec activité en mer</li> <li>• Profession de la sécurité ou de la surveillance avec port d'arme / douanier</li> <li>• Profession de surveillance sans port d'arme</li> <li>• Profession relative à l'art et au spectacle / à l'audiovisuel et information / au cirque (inclus journaliste et intermittent)</li> <li>• Profession relative à l'astrologie / magnétisme / cartomancie / forain</li> <li>• Secteur pétrolier (raffinage, exploitation, plate-forme)</li> <li>• Sportif professionnel / entraîneur / arbitre / moniteur d'aviation</li> <li>• Travaux souterrains / mine</li> <li>• Les métiers du nucléaire</li> </ul>
Catégorie pro	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dirigeant d'entreprise / Profession libérale règlementée</li> <li>• Employés et intermédiaires (hors assimilé cadre du tertiaire)</li> <li>• Médecin y compris Dentiste / Chirurgien / Interne / Vétérinaire / Pharmacien</li> <li>• Cadre / Fonctionnaire Classe A</li> <li>• Artisan / Commerçant</li> <li>• Autres fonctionnaires et Autres salariés non cadre ou assimilé, hors ouvriers</li> <li>• Profession paramédicales</li> <li>• Agriculteur / Exploitant agricole</li> <li>• Ouvrier /BTP</li> <li>• Retraité</li> <li>• Journaliste et profession de l'information</li> <li>• Intermittent</li> </ul>
Facteur aggravant	<input type="checkbox"/> Travail manuel dangereux (Important avec outillage ou avec charge de plus de 10 Kg) <input type="checkbox"/> Travail en hauteur (> 12 m et < à 20 m tarif en csp+1 / > 20 m tarif en CSP3) <input type="checkbox"/> Déplacements professionnels (> 35 000 kms)
Fumeur / Non fumeur	Personne physique consommant des cigarettes, cigarettes électroniques, cigares, pipes ou pratiquant tout autre forme de consommation de tabac, même à titre occasionnel, ou en ayant consommé au cours des 24 derniers mois
Base de tarification	Capital assuré
Cotisations	Périodicité : Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle Type d'échéance : terme à échoir Mode de calcul de l'âge : âge réel à la date anniversaire du contrat

## FICHE PRODUIT PREVOYANCE

### COUVERTURE ASSOCIES - LMP

#### FORMALITES MEDICALES

Les formalités sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et du capital à assurer en tenant compte des encours sur le même produit chez le même assureur.

Capital assuré en euros	Age de l'assuré			
	Jusqu'à 45 ans	46 ans à 50 ans	51 ans à 65 ans	66 ans et plus
Jusqu'à 250 000 €	DES (Déclaration d'état de santé)	QS (questionnaire de santé)	QS	RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA
250 001 € à 350 000 €			RM + BIO + PSA	
350 001 € à 400 000 €	QSS (Questionnaire de santé simplifié)		RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA	
400 001 € à 450 000 €				
450 001 € à 750 000 €	RM + BIO		RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA	
750 001 € à 1 000 000 €	RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur)			
1 000 001 € à 1 600 000 €	RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA + QFC			
> à 1 600 000 €	RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA + QFC + Echocardiographie			

#### DESCRIPTION DES EXAMENS MEDICAUX :

**DES** : Déclaration d'état de santé : en cas de réponse positive, il conviendra de compléter le QS

**QSS** : Questionnaire de santé simplifié : en cas de réponse positive, il conviendra de compléter le QS

**QS** : Questionnaire de santé

**BIO** : Bilan lipidique : Cholestérol total, HDL, LDL, rapport Cholestérol Total/HDL, Triglycérides, Glycémie à jeun, sérologie des anticorps anti HIV 1 et 2, sérologie des anticorps anti-HCV (Hépatite C), NFS, formule plaquettaire, protéine C réactive, Acide Urique, Créatinine - Bilan enzymatique hépatique : Transaminases SGOT et SGPT, Gamma GT, Sérologie des antigènes HBs (Hépatite B), PSA (pour les hommes de plus de 50 ans)

**ECG** : Electrocardiogramme

**Echocardiographie** : Echocardiographie accompagnée de son compte-rendu

**PSA** : Dosage de l'antigène spécifique de la prostate (pour les hommes uniquement)

**RM** : Rapport médical

**RMCV** : Rapport médical cardiovasculaire + tracé ECG interprété.

**TCU** : Test de cotinine urinaire (à fournir si non-fumeur)

**QFC** : Questionnaire Financier Confidentiel, son annexe et ses pièces complémentaires.

## FICHE PRODUIT PREVOYANCE

### COUVERTURE ASSOCIES - LMP

Durée des FM (validité des documents et examens)	6 mois
Durée de validité des formalités : rapport et examens*	12 mois

\* Examen BIO : pour les assurés de plus de 51 ans, l'examen est valable 6 mois

#### FORMALITES FINANCIERES

Tableau des formalités

Formalités déclaratives	A partir de 1 000 000 €
Formalités justificatives	A partir de 1 500 001 €
Pièces demandées	Liasses fiscales des 2 dernières années, extrait K-bis et convention entre associés (si elle existe), une copie du bilan d'évaluation de la société.

#### BENEFICIAIRES

Les garanties Décès toutes causes, PTIA, IPT	L'adhérent peut désigner différents bénéficiaires qui ont la qualité d'associés
--	---

#### EXCLUSIONS

Exclusions professionnelles	Les déplacements ou séjours à titre professionnel en dehors de l'Union Européenne, la Suisse, la Norvège, les États-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Islande, l'Australie, le Japon ou Singapour ; les conséquences directes ou indirectes des événements suivants sont exclues des garanties du contrat : guerre civile ou étrangère, conflits à caractère militaire, terrorisme, sabotage, attentats, émeutes, troubles civils ou mouvements populaires.
Exclusions sportives absolues	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les garanties PTIA, IPT, ne sont pas couvertes lorsque le sinistre résulte :</li><li>• de la participation à des courses, compétitions ou essais préparatoires comportant l'utilisation d'un véhicule ou d'une embarcation à moteur ainsi que toute tentative de record.</li></ul>
Exclusions sportives relatives	<p>Les garanties PTIA, IPT, ne sont pas couvertes lorsque le sinistre résulte :</p> <p>L'exclusion peut éventuellement être levée par le biais d'une surprime, sous réserve d'informations précises permettant à l'assureur d'en évaluer le risque.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des conséquences de la pratique professionnelle de tout sport ;</li><li>• des conséquences de la pratique en qualité d'amateur, même à titre occasionnel, des sports suivants :</li><li>- tout sport aérien, base jump ou saut à l'élastique, voltige, parachutisme en chute libre, sky-surf,</li><li>- plongée sous-marine avec bouteille, d'une profondeur supérieure à 40 mètres, plongée en apnée supérieure à 20 mètres, navigation maritime à voile au sens de la législation française au-delà de 60 milles nautiques d'un abri côtier, offshore, inshore, course de bateau, d'hydroglisseur ou d'aérogilisseur,</li><li>- saut à ski sur tremplin, ski extrême ou acrobatique ou free style, ski bob, ski alpin ou snow-board hors-pistes balisées, raid alpin, bobsleigh, skeleton, spéléologie, canyoning, alpinisme à plus de 4 000 mètres d'altitude, varappe et escalade,</li><li>- boxe anglaise, boxe arabe, boxe thaïlandaise,</li></ul>

## FICHE PRODUIT PREVOYANCE

### COUVERTURE ASSOCIES - LMP

	<ul style="list-style-type: none"><li>- course sur circuit ou piste et course de côte lorsque ces courses nécessitent l'utilisation d'un appareil à moteur, rallye, raid tout terrain,</li><li>- voltige équestre, rodéo, tauromachie, safari,</li><li>- zorbing, vélo tout terrain de descente,</li><li>- rugby et football américain.</li></ul> <p><b>Les sports et activités exclus ci-avant sont couverts s'ils sont pratiqués sous la responsabilité d'un professionnel autorisé, et à titre occasionnel dans le cadre d'un baptême ou d'une initiation.</b></p> <p>L'exclusion relative à la pratique d'un sport peut éventuellement être levée ou rachetée par le biais d'une surprime, à la demande expresse de l'assuré et sous réserve d'informations précises permettant à l'assureur d'en évaluer le risque.</p> <p><b>En outre, la participation à des compétitions, courses, matches ou paris (sauf les compétitions auxquelles l'assuré participe en tant qu'amateur et qui ne comportent pas l'utilisation d'un engin à moteur ou d'une arme) ou toute pratique sportive professionnelle ou sous contrat rémunéré, doit être déclarée à l'assureur et peut faire l'objet d'une tarification adaptée et / ou d'une restriction de garantie. En cas de non-déclaration ou de refus de la proposition de tarification par l'adhérent, la pratique de ces activités est exclue des garanties.</b></p>
Exclusions de santé	<p>Sont également exclues des garanties IPT:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les accidents ou maladies qui sont du fait volontaire de l'assuré ;</li><li>• les atteintes discales et /ou vertébrales sauf si elles ont nécessité une hospitalisation d'au moins 10 jours consécutifs ;</li><li>• Les conséquences de maladies psychiques ou nerveuses qui n'entraînent pas une hospitalisation d'au moins 10 jours consécutifs sauf si l'assuré a été placé sous le régime de la tutelle ou de la curatelle ou qu'il a fait l'objet d'une mise sous sauvegarde de justice.</li></ul>